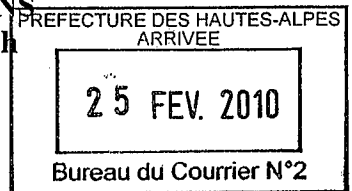


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Communauté de Communes des Deux Buëch



Séance du : 22 février 2010  
Convocation du : 16 février 2010

**Objet : Pôle d'Excellence Rurale (PER). Equipements complémentaires.**

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

**Etaient présents** : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

**Etaient excusés** : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin  
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni  
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel.

Le Président Michel Mescle, en l'absence de Jean-Claude Salles le Vice-Président chargé du dossier, informe les conseillers communautaires des projets de développement sur la Zone Artisanale du Boutariq suite à la construction d'ateliers relais dans le cadre du dispositif PER.

Des équipements complémentaires pourraient être créés :

- réalisation d'une dalle pour le stockage de plaquettes dans le cadre de l'activité bois énergie.  
estimation : 150 000 € HT
- réalisation d'une dalle dans le deuxième hangar pour l'installation d'une nouvelle entreprise  
estimation : 75 000 € HT.

Michel Mescle propose de solliciter tous les financeurs potentiels susceptibles d'appuyer cette opération et notamment l'Etat, le Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- de déposer les demandes de subvention correspondantes auprès de l'Etat, le Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle